



FDSEA du Finistère

5 allée Sully – 29322 QUIMPER

Cedex

Tél. 02 98 64 02 20

Fax. 02 98 95 17 47

www.fdsea29.fr

Twitter : [@FDSEA_Finistere](https://twitter.com/FDSEA_Finistere)

Paysans et Bretons, tous unis pour retrouver de la compétitivité

Dossier de presse

Quimper, le 4 septembre 2013

Intervenants :

- Thierry MERRET, Président de la FDSEA
- Emile RIOU, 1^{er} Vice-Président de la FDSEA et Président de la section porcine
- Pascal PRIGENT, Secrétaire Général de la FDSEA
- André QUENET, Vice-Président de la FDSEA et Président de la section avicole

Sommaire

1. Stop aux dérives sur le marché des intrants pour une plus grande compétitivité des exploitations agricoles !	2
1.1. Le poids des charges dans les exploitations.....	2
a. Un secteur stratégique notamment pour les coopératives	2
b. Des charges en continuelle évolution	2
1.2. Les disfonctionnements au sein du secteur de l’amont.....	3
a. Une hyper concentration des vendeurs	3
b. Des écarts de prix inacceptables	4
c. Le flou sur les semences de maïs	4
d. L’opacité de la facturation.....	4
1.3. Agir ensemble, pour la maîtrise des charges	4
a. Une nécessaire prise de conscience des agriculteurs	4
b. Vers une évolution des pratiques.....	5
c. Pour une réelle transparence au sein des coopératives	5
2. Les difficultés économiques des exploitations agricoles mettent en exergue l’urgence d’une organisation forte des producteurs	6
2.1. Quand s’organiser devient possible, la filière laitière est à la traîne	6
a. La FNPL à l’heure finistérienne.....	6
b. Il est urgent que toutes les OP soient reconnues	6
c. L’AOP territoriale : l’échelon indispensable pour gérer l’après-quota laitier	7
2.2. La nécessaire restructuration de l’abattage porcin en Bretagne	7
a. L’abattoir de Lampaul-Guimiliau doit perdurer	7
b. La restructuration de l’abattage porcin breton est inévitable	8
c. Une indispensable réforme de la commercialisation.....	9
2.3. Des restitutions essentielles à la filière volailles	10
a. L’importance de l’export pour l’économie finistérienne	10
b. Les restitutions européennes essentielles pour la pérennité de la filière export.....	10
3. Action, solidarité, cohésion des Bretons.....	11
3.1. Les Bretons au bord de l’implosion.....	11
3.2. L’exemplarité de la Bretagne n’est pas récompensée	11

L'agriculture finistérienne est en déclin. Si rien n'est fait, elle ne pourra pas survivre plus longtemps ! La décadence se ressent tant dans le nombre d'exploitations que dans le volume de production.

Durant la dernière décennie, **le Finistère a perdu un tiers de ses exploitations agricoles** et a vu ses productions avicoles et bovines chuter. Les productions laitières et porcines, emblèmes de notre département, se maintiennent difficilement à leurs niveaux de 2000, alors que la demande mondiale a considérablement augmenté ! **La Bretagne et la France ne suivent pas le rythme !**

Le moral des agriculteurs n'est plus au beau fixe. Et cela n'est pas étranger à l'augmentation des charges de production, qui se fait sans contrepartie sur la vente des produits agricoles.

Malgré ce tableau noir, les paysans finistériens font de ce département le premier en légumes frais, le deuxième en porc, le troisième en volailles et en légumes industrie, le quatrième en lait. Ils ont **une forte volonté de vivre et de faire vivre le pays**, en cherchant sans cesse à s'adapter aux nouvelles données économiques : PAC rénovée pour la période 2014-2020, gestion de l'après-quota en 2015, ...

La FDSEA assure que le salut des paysans face à ces nouveaux enjeux passera par leur organisation !

1. Stop aux dérives sur le marché des intrants pour une plus grande compétitivité des exploitations agricoles !

Tout un monde gravite autour de la production agricole, en aval, bien évidemment, mais en amont également. En effet, l'agriculteur n'est pas seulement un producteur, il est aussi un consommateur et un acheteur, quand il s'agit de se fournir en moyens de production (semences, produits phytosanitaires, aliments, compléments alimentaires, produits vétérinaires, matériels...) ou en services (analyses, conseil...). L'agriculteur a une prise directe sur les charges liées à l'approvisionnement de son exploitation. D'où l'intérêt pour lui, a fortiori lorsque l'acte de vente est difficile, de rationaliser son approvisionnement.

La FDSEA mène depuis plusieurs années un travail sur **l'organisation du secteur de l'amont**. Thème de son rapport d'orientation 2012 « *Produire, vendre, acheter : osons agir pour ne pas subir !* », elle a décidé de poursuivre ce travail et **d'axer sa rentrée syndicale 2013 sur ce sujet**.

1.1. Le poids des charges dans les exploitations



Les agriculteurs se trouvent aujourd'hui pris « en tenaille » entre, d'une part, les faibles prix au départ de la ferme (en raison d'un déficit de pouvoir de négociation des producteurs) et, d'autre part, les prix élevés des intrants (dus à une forte concentration des entreprises de l'amont)...

L'agriculteur n'est pas un client comme les autres, il est dit client « captif ». Cela signifie qu'il n'a pas le choix de son fournisseur ou dispose d'un choix restreint, ce qui entraîne **une situation de dépendance économique**.

a. Un secteur stratégique notamment pour les coopératives

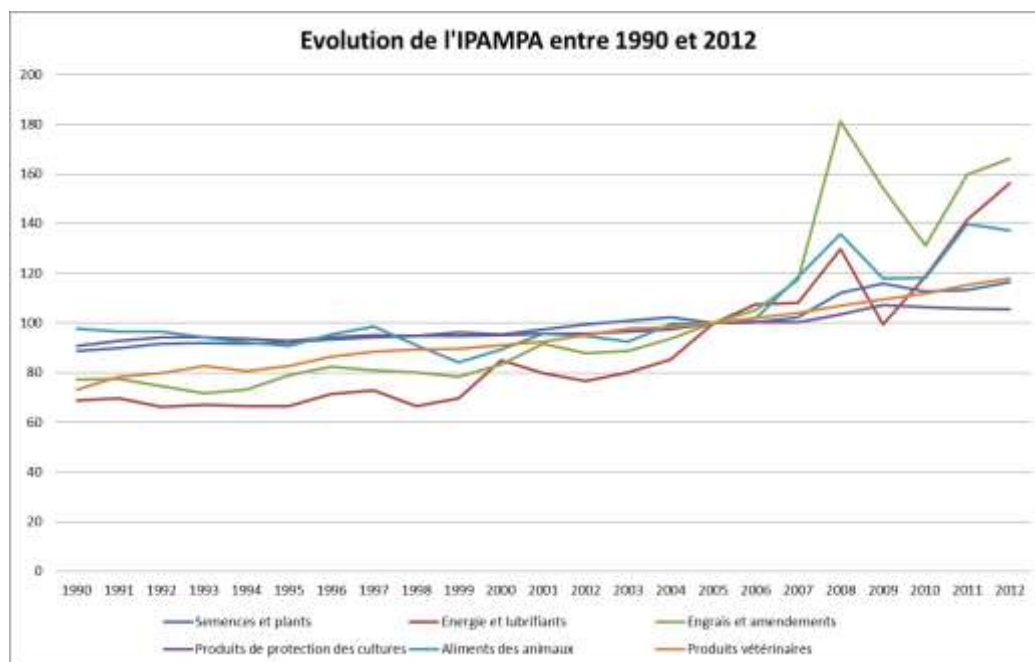
La FDSEA dénonce le fait qu'aujourd'hui, les intrants représentent **le fonds de commerce de nombreuses entreprises et notamment les coopératives !**

L'approvisionnement des exploitations **constitue la source principale de valeur ajoutée pour les coopératives de type collecte-appro**, majoritaires en Bretagne, comme l'a illustré une étude l'Autorité de la Concurrence, lors d'une fusion de coopératives : « *si les activités de distribution d'agrofourriture et d'alimentation animale ne représentaient que 15 % du chiffre d'affaire de la coopérative, elles participaient à hauteur de 30 à 40% du résultat* ». ¹

b. Des charges en continuelle évolution

Comme le montre le graphique ci-dessous, on constate **depuis 2002 une explosion du prix des intrants** : une augmentation de 50% en moyenne et jusqu'à 93% pour les engrais.

¹ 1 Autorité de la Concurrence, 2011. Décision n°11-DCC-150 du 10 octobre 2011 relative à la prise de contrôle exclusif de la coopérative Elle-et-Vire par le groupe coopératif Agrial.



Cette explosion se vérifie aussi dans les données récoltées par la FDSEA pour l'année 2013, une étude de l'évolution des prix a pu être réalisée pour une même variété de semence de maïs, engrais et herbicide.

Tableau 1 : Evolution du prix des intrants entre 2009 et 2013

Intrants	2009	2013	Evolution 2009/2013
Semence de maïs (Variété Anjou 249)	80 €/dose	88 €/dose	+10%
Engrais (18-46-0)	326 €/T	545 €/T	+ 67%
Herbicide (Calisto)	46 €/l	48,5 €/l	+ 5,4%

1.2. Les disfonctionnements au sein du secteur de l'amont

Les premiers résultats du travail mené par la FDSEA sur l'amont de la production agricole ont de quoi interpeller : écarts de prix inexplicables, verrouillage des marchés, ententes...

La FDSEA n'est pas la seule à alerter sur la vulnérabilité particulière des agriculteurs aux dérives du secteur de l'approvisionnement et à avancer des moyens pour renforcer leur pouvoir de négociation. **Un rapport du Parlement Européen dresse également un état des lieux alarmant du secteur de l'approvisionnement²** : concentration, prix à la hausse...

a. Une hyper concentration des vendeurs

La concentration du marché dans le secteur des intrants est très élevée. A l'échelle européenne, **seulement six entreprises contrôlent 75% du marché européen des produits phytosanitaires** et **trois compagnies se partagent plus de 45% du marché européen des semences**. La concentration des entreprises du secteur de

² Commission de l'agriculture et du développement rural de la Commission Européenne, 2011. [Rapport sur la chaîne de distribution des intrants agricoles: structure et implications.](#)

l'approvisionnement, via les centrales d'achats, ne semble pas avoir pour effet de baisser les prix, bien au contraire. La FDSEA souhaite mettre en lumière ces dérives qui pèsent directement sur les prix payés par les agriculteurs.

Cette concentration est également le terrain propice aux tentations d'organisation du marché par les acteurs dominants.

b. Des écarts de prix inacceptables

Logiquement, la coopérative a pour objectif de proposer à ses adhérents des approvisionnements aux prix les plus bas possibles. Une structure rassemblant plusieurs centaines d'agriculteurs négocie naturellement des prix plus avantageux avec les fournisseurs que les tarifs que chaque agriculteur pourrait obtenir s'il négociait « en direct ». C'est la théorie.

En pratique, **on constate de nombreux écarts de prix** et parfois au sein d'une même structure :

- **Semence de maïs (Variété LG 32 58)** : de 76,5€/dose à 90€/dose (+17,6%)
- **Engrais (18-46-0)** : de 452€/T à 545€/T (+28,2%)
- **Herbicide (Calibra)** : de 11,4€/l à 16,1€/l (+41%)

La FDSEA va mettre en place un observatoire des intrants, afin de relever les prix pratiqués par les différents fournisseurs.

c. Le flou sur les semences de maïs

Afin de préserver leurs parts de marché et de maintenir leurs marges, de nombreux négociants et coopératives obtiennent **des exclusivités de distribution**. Ainsi, pour telle ou telle variété de maïs, il peut n'y avoir qu'un seul distributeur dans la région.

Autre point mis en évidence : **le changement de nom pour une même variété** d'un vendeur à l'autre, ce qui limite ainsi la possibilité de comparer les prix... Ce qui vaut pour les semences de maïs vaut pour d'autres produits, comme les phytos.

d. L'opacité de la facturation

Refacturation des compléments de prix, délais de paiements, remises appliquées, coût du conseil., nombreux sont les points d'ombre qui rendent difficile la lecture des factures d'approvisionnement. Il est donc bien difficile de s'assurer du respect du principe d'égalité de traitement entre les coopérateurs.

La FDSEA estime que les coopérateurs sont en droit d'obtenir plus de transparence sur la composition du prix qu'ils paient pour leurs intrants.

1.3. Agir ensemble, pour la maîtrise des charges

a. Une nécessaire prise de conscience des agriculteurs

Première étape de ce travail, **la FDSEA souhaite informer les agriculteurs de la réalité du marché de l'amont**. Pour la FDSEA, **il est crucial que les agriculteurs prennent conscience de l'importance stratégique du secteur de l'approvisionnement** pour de nombreuses entreprises et des dérives existantes.

L'agriculteur est au centre d'un environnement économique très organisé et seule une vigilance accrue de sa part permettra de prévenir et de lutter contre les dérives éventuelles.

b. Vers une évolution des pratiques

L'objectif étant sur le long terme d'arriver à une évolution des pratiques de chacun.

Certains agriculteurs achètent leurs intrants sans connaître leur prix final et sans avoir demandé de devis. La réalisation de devis est loin d'être systématique dans le monde agricole où l'habitude est plutôt de travailler en confiance avec le technico-commercial qui démarché les exploitants pour l'approvisionnement.

L'achat en morte saison est également un des leviers permettant de réaliser des économies non négligeables.

La FDSEA incite les agriculteurs à se prêter au jeu des comparaisons pour renverser le rapport de force actuellement défavorable au producteur et éviter de nombreuses dérives !

c. Pour une réelle transparence au sein des coopératives

Dirigées par les agriculteurs et fournissant la majorité des intrants de la région, les coopératives doivent être les lieux d'action privilégiés afin de retrouver le pouvoir de négociation sur l'approvisionnement.

Il ne s'agit pas là de viser les administrateurs des coopératives, la FDSEA croit au modèle coopératif, mais plutôt d'engendrer une réflexion commune sur le mode de fonctionnement collectif qui génère, à l'évidence, certaines dérives. Ce n'est que par une réflexion commune que l'ensemble du marché pourra être assaini.

Pour la FDSEA, la priorité est que les coopérateurs aient accès, en toute transparence, aux résultats et à la politique de leur coopérative concernant le secteur de l'approvisionnement.

La FDSEA estime que demain, la reprise en main de l'approvisionnement des exploitations par les producteurs s'appuiera prioritairement sur une responsabilisation de chaque agriculteur, c'est donc la première étape du travail dans lequel la FDSEA s'est engagée pour cette rentrée syndicale. A l'échelle individuelle, chaque agriculteur dispose de leviers sur son exploitation qu'il peut activer pour contribuer à lutter efficacement contre les dérives dénoncées par la FDSEA.

Ce travail s'inscrit dans une démarche de long terme et passera nécessairement par une meilleure formation à l'environnement économique de l'amont de la production (connaissance de la filière, techniques de négociations...).

La FDSEA mène régulièrement des opérations au profit des adhérents pour une meilleure maîtrise des charges de leurs exploitations (achats groupés notamment). **La mise en place d'un observatoire des intrants, constitue un des chantiers de cette mission.** L'objectif de cet observatoire est de relever les prix pratiqués par les différents fournisseurs, afin de mettre en évidence et de sensibiliser les agriculteurs aux dérives existantes.

L'implication des agriculteurs dans leur coopérative devra également être plus importante pour que le sujet de l'approvisionnement devienne un sujet de premier plan.

L'acte d'achat est un sujet discret sur lequel la FDSEA a décidé d'orienter son action syndicale pour cette année.

L'acte de vente reste cependant un élément central de l'action de la FDSEA. La perte de compétitivité sans précédent que subie le secteur agricole et agroalimentaire finistérien, ne fait que renforcer l'urgence de la mise en place d'une organisation forte des producteurs.

2. Les difficultés économiques des exploitations agricoles mettent en exergue l'urgence d'une organisation forte des producteurs

2.1. Quand s'organiser devient possible, la filière laitière est à la traîne

a. La FNPL à l'heure finistérienne

A l'appel de la FDSEA, Thierry Roquefeuil, Président de la FNPL et Gilles Psalmon, Directeur, sont venus dans le département le 27 août dernier. Après une visite d'exploitation, les réunions se sont enchaînées : avec le bureau FDSEA, avec les représentants des laiteries, puis avec une centaine de producteurs (dont beaucoup de jeunes) inquiets sur leur devenir. Ce contact avec le terrain leur a permis de prendre la température de la filière laitière finistérienne.

- le prix du lait : la FNPL a confirmé que son objectif n'était pas d'avoir un prix politique sur l'année 2013, mais bien un prix en lien avec les marchés ! **Au début de l'été, la FDSEA avait dénoncé un prix du lait insuffisant au regard de l'embellie des marchés.** Alors que les marchés des produits laitiers se révèlent porteurs à nouveau, le prix du lait payé aux producteurs ne suit pas. Pour la FDSEA, il est inacceptable que les entreprises appliquent toujours les baisses de prix, mais jamais les hausses !
- l'organisation des producteurs : **la FNPL s'est engagée à défendre la vision que la FDSEA martèle depuis des années : des OP et AOP territoriales pour une filière plus forte demain.**

b. Il est urgent que toutes les OP soient reconnues

Favoriser la création d'**OP fortes, au service du pouvoir de négociation des producteurs**, est essentiel. A défaut, l'unilatéralisme des industriels deviendra la règle, et les producteurs seront dans l'incapacité de récupérer de la valeur ajoutée. Dès l'automne 2012, les producteurs de l'entreprise Rolland ont montré l'exemple : leur association de producteurs a fait partie des premières à recevoir l'agrément OP, Organisation de Producteurs en France. Les producteurs Lactalis leur ont emboîté le pas avec l'APLBL. **Il est urgent maintenant de finaliser ces reconnaissances des OP issues d'entreprises privées**, tant pour les producteurs Sill du Finistère que pour les autres producteurs des autres départements. La FDSEA les encourage fortement à s'organiser afin de ne pas être exclus de la nouvelle gouvernance de la filière laitière qui se dessine à la veille de la fin des quotas.

La FDSEA incite les producteurs à adhérer massivement aux OP, cela ne fera que renforcer leur légitimité dans les négociations avec leur entreprise, indispensable pour un rapport de force équilibré.

Depuis plusieurs mois, **la FDSEA appelle de ses vœux les coopératives laitières à demander également leur agrément en OP**. La réflexion fait son chemin puisque fin août, plusieurs coopératives ont annoncé travailler sur la question. Trop doucement pour la FDSEA qui rappelle qu'il est indispensable qu'elles soient reconnues OP afin de prendre part à l'AOP, Association d'Organisations de Producteurs, qui sera un lieu de discussion entre toutes les OP.

c. L'AOP territoriale : l'échelon indispensable pour gérer l'après-quota laitier

Si les OP sont les acteurs incontournables de la négociation vis-à-vis des acheteurs, une coordination des actions de celles-ci, dans un cadre juridique sécurisé, est essentielle. Dans ce contexte, la création d'**AOP transversales à l'échelon d'un bassin homogène de production**, et non d'une zone définie administrativement, s'impose comme une évidence.

Avec le respect de règles de disciplines communes, les OP peuvent donc se regrouper en AOP. **Pour la FDSEA, cela constitue une vraie opportunité à ne pas laisser passer puisque le mini-paquet lait permet de discuter prix et volume au sein de l'AOP**, sans tomber sous le couperet de l'entente anti-concurrentielle.

Echouer dans la mise en œuvre de l'AOP reviendrait à confisquer aux agriculteurs leur capacité d'action sur les marchés, alors même que les instruments de gestion des marchés de la PAC tendent à se réduire à peau de chagrin. **La mise en place de mesures contribuant à la stabilité des marchés ou de mesures de prévention et de gestion des risques, cofinancés par l'Europe, peut faire partie des objectifs de l'AOP**; tout comme la concentration de l'offre et le renforcement du poids des agriculteurs dans la filière.

Les producteurs français ne doivent pas prendre de retard dans la structuration de la production au risque de les pénaliser dans la mise en œuvre de la future PAC, et de les tenir à l'écart des nouveaux instruments de prévention et de gestion des crises. **La FDSEA n'acceptera pas que les agriculteurs français souffrent de nouvelles distorsions de concurrence!**

2.2. La nécessaire restructuration de l'abattage porcin en Bretagne

a. L'abattoir de Lampaul-Guimiliau doit perdurer

La fermeture annoncée de l'abattoir de Lampaul-Guimiliau conduit la situation de l'abattage dans le Finistère dans l'impasse. La FDSEA dénonce cette absurdité qui engendrerait **une incohérence dans l'activité d'abattage de la Région Bretagne** : sans cet abattoir, la capacité d'abattage du Finistère serait inférieure de moitié par rapport à sa production. C'est un comble pour un département qui réalise 36 % de la production porcine bretonne !

De plus, la France perdrait son unique abattoir de catégorie 1, ce qui signifie possédant l'ensemble des agréments pour tout le panel des produits à destination du grand export. Notre département étant l'un des plus gros bassins de production porcine français, **les élus politiques ont montré un appui unanime pour conserver la capacité d'abattage du Finistère et maintenir le site de Lampaul-Guimiliau.**

La FDSEA rappelle que la production agricole est le principal fournisseur de l'agroalimentaire. **Les agriculteurs produisent la matière première pour les industries, créent de la valeur ajoutée et des emplois, socle de l'économie du territoire et de son aménagement.** Comment un outil, implanté dans une zone où deux millions de porcs sont disponibles dans un rayon de 30 km, peut-il être amené à disparaître ? Comment se fait-il que cet abattoir, encore leader il y a trois ans, se retrouve aujourd'hui en queue de peloton ?

Les agriculteurs sont prêts à relever le défi du redressement productif, encore faut-il leur en donner les moyens !

b. La restructuration de l'abattage porcin breton est inévitable

Le plan de continuation de la CECAB semble s'arrêter à une vision nombriliste et le positionnement actuel des groupements porcins n'est que fonction de leurs propres intérêts à court terme. Mais **pour la FDSEA, la solution ne pourra être que collective.** Il est indispensable de se projeter à moyen et long terme pour éviter des séismes industriels et redonner des perspectives aux exploitants et salariés pour les années à venir !

Il faut restructurer les outils d'abattage présents sur le territoire de façon cohérente et logique pour gagner en performance et en efficacité. **Pour la FDSEA une restructuration des abattoirs cohérente avec les zones de production permettrait d'assurer la pérennité de la filière porcine et de ses emplois en Finistère et en Bretagne.**

Tableau 2 : Production porcine et capacité d'abattage par département

		Activité des abattoirs en 2012	Production porcine en 2010
Finistère	JEAN HENAFF SA	40 266	
	BIGARD	796 586	
	HOLVIA PORC BRIEC	68 652	
	SOCOPA CHATEAUNEUF	1 035 408	
	GAD LAMPAUL	1 104 785	
	Total	3 045 697	4 871 770
Côtes d'Armor	SVA TREMOREL	48 099	
	LOUDEAC VIANDES	566 262	
	KERMENE	1 815 424	
	COOPERL AA LAMBALLE	2 408 727	
	Total	4 838 512	4 917 120
Morbihan	BERNARD	1 194 470	
	GAD JOSSELIN	1 256 894	
	Total	2 451 364	2 465 900
Ille-et-Vilaine	ABERA	1 009 477	
	GATINE VIANDES	1 117 129	
	COOPERL AA MONTFORT	1 511 070	
	Total	3 637 676	2 257 820
Mayenne	HOLVIA PORC LAVAL	186 311	
	SOCOPA EVRON	1 349 335	
	Total	1 535 646	495 300
Sarthe	SARL VALLEGRAIN	337 363	
	CHARAL SABLE	532 375	
	Total	869 738	319 500
Loire-Atlantique			261 000
Maine-et-Loire			294 600
Vendée			255 000

Ce tableau de comparaison entre la production porcine et la capacité d'abattage par département montre bien l'importance d'étudier ce dossier à l'échelle du Grand Ouest. La restructuration doit être régionale ! Elle doit être l'occasion de mettre en place des stratégies communes. **La FDSEA encourage les groupements à s'organiser pour gagner en efficacité et en compétitivité**, comme par exemple pour le ramassage des porcs, comme a su le faire la filière laitière.

Pourquoi ne pas aller chercher les porcs à abattre dans les élevages les plus proches ? Toute la filière sera gagnante ! Ce doit être une des missions de l'AOP ! Cela diminuera d'une part le coût du transport, mais améliorera aussi la protection sanitaire de la région. En effet, déplacer des animaux vivants sur de longues distances vers des abattoirs facilite la transmission des maladies infectieuses entre les animaux et il est donc important de minimiser les trajets. **Alors que la situation sanitaire de la production porcine est exemplaire en Bretagne, allons-nous prendre le risque d'exposer notre département à un possible danger ingérable ?** Qu'en est-il de l'application du principe de précaution ? **Pour la FDSEA les abattoirs doivent être à proximité des lieux de production, c'est une question de santé publique !**

c. Une indispensable réforme de la commercialisation

La FDSEA encourage depuis des années une réforme de la commercialisation, entre autres par la mise en place d'AOP (Associations d'Organisations de Producteurs), où tous les groupements s'engageraient à respecter des règles de discipline communes, notamment en termes de gestion des marchés. **Comment peut-on imaginer que les producteurs de porcs, qui sont déjà organisés en groupement, ne disposent pas encore d'une stratégie commune de commercialisation à l'échelle du bassin de production Ouest ?** Les guerres de chapelles entre groupements n'ont que trop duré, il est urgent que les responsables s'accordent alors même que les éleveurs de porcs souffrent de crises successives depuis beaucoup trop longtemps.

Pour la FDSEA, l'AOP territoriale constitue le maillon idéal pour construire, ensemble, une cohésion sur les modes de commercialisation. Lorsque le marché est saturé, il est intéressant de faire de manière collective et organisée un désengorgement du marché pour un maintien des cours. Plus l'action concerne un grand nombre d'acteurs, plus elle est forte et efficace !

La FDSEA continue de demander l'extension du mini-paquet lait au secteur porcin, permettant notamment la création d'AOP en l'absence de transfert de propriété. Ce projet doit être défendu au niveau européen.

Il n'en reste pas moins que des outils de prévention et de gestion des crises existent dans le deuxième pilier de la PAC. Il faut saisir la balle au bond et utiliser les possibilités qui nous sont offertes. Mais il y a urgence, si les orientations politiques ne sont pas prises en octobre, ce sera trop tard. **C'est maintenant qu'il faut mettre les outils de prévention et de gestion des crises au cœur des discussions !**

2.3. Des restitutions essentielles à la filière volailles

a. L'importance de l'export pour l'économie finistérienne

La France est le seul pays européen à disposer d'une véritable filière spécialisée dans le grand export de poulets entiers. **La Bretagne réalise près de 70% de l'export national** avec les deux acteurs que sont Doux et Tilly-Sabco dont les sièges sociaux sont situés dans le Finistère.

Avec une situation géographique avantageuse pour les échanges maritimes, **35% des 1,2 million de m² de bâtiments en volailles de chair du Finistère sont à destination de l'export**, soit 420 000 m². Le département du Finistère est le plus impacté si la filière grand export venait à disparaître puisqu'on y produit près de 70% de l'export breton.

Au-delà de la filière agricole et agro-alimentaire, la production de volailles génère de nombreuses activités économiques notamment dans le transport que ce soit par la route, le rail ou les voies maritimes. Ainsi, le port de Brest ne serait pas ce qu'il est sans la filière volailles et surtout la filière export. Premier port de commerce breton, **Brest est aussi le premier port européen pour l'exportation de viandes congelées**, trafic dynamique qui a augmenté de 25 % en un an. **Les volailles destinées à l'export représentent 63 % des volumes traités en containers** au port en 2011.

L'avenir de nombreux secteurs d'activités et des emplois induits dépendent avant tout du devenir des éleveurs et de la production de volailles notamment pour l'export.

b. Les restitutions européennes essentielles pour la pérennité de la filière export

Jusqu'à la mi-juillet, la filière export était soutenue par les restitutions européennes sur ses principales destinations que sont le Proche et Moyen Orient, ainsi que la Russie. Ces restitutions se doivent d'être fondées sur la différence entre les prix pratiqués en Europe et ceux du marché mondial, permettant ainsi **de compenser les différences de change monétaire et les exigences européennes sur les conditions d'élevage** (coût du travail, bien-être animal, environnement, protection sanitaire). **La FDSEA trouve scandaleux que la Commission Européenne mette les restitutions à zéro au moment où le taux de change monétaire nous est le plus désavantageux !** On voudrait supprimer la filière volaille qu'on ne s'y prendrait pas mieux ! Cette décision ne fait qu'accentuer le manque de compétitivité des exportations françaises, notamment face au Brésil.

Difficilement compréhensible pour le grand public, **ces restitutions sont pourtant le seul outil de gestion de marché disponible et indispensable pour la filière**. En effet, l'OCM volaille (Organisation Commune de Marché) ne prévoit aucun autre outil : ni stockage privé, ni prix de référence a contrario d'autres productions. **La FDSEA rappelle que les restitutions bénéficient à tout un territoire** : éleveurs, fabricants d'aliments, transporteurs, salariés de l'industrie agroalimentaire. Il est donc indispensable que la Bretagne et l'Europe conservent leur capacité à exporter. Dans toute son histoire, la Bretagne n'a été prospère que lorsque son économie a été orientée vers l'export. Au regard de la situation monétaire défavorable, **la FDSEA exige la réactivation des restitutions à l'exportation en volaille**.

Les difficultés de rentabilité rencontrées par les agriculteurs depuis plusieurs années, ainsi que les situations alarmantes des industries agroalimentaires reflètent la perte de compétitivité de notre économie en général : Boutet-Nicolas, Marine Harvest, GAD, Doux, Tilly Sabco, Amice-Soquet, ... L'économie du Finistère et de la Bretagne est à un tournant et dans le même temps l'Etat ne cesse de mettre en place des entraves à la liberté d'entreprendre et à la compétitivité, comme l'écotaxe, qui n'est rien d'autre qu'un impôt supplémentaire.

3. Action, solidarité, cohésion des Bretons

3.1. Les Bretons au bord de l'implosion

Face au déclin de l'économie régionale, des mouvements sont en marche : manifestation des acteurs de l'économie de production le 5 décembre à Morlaix, appel du 18 juin par le Comité de Convergence des Intérêts Bretons, mobilisation FNSEA « Elevage, cause nationale » le 23 juin à Paris, mouvement du Collectif pour l'Emploi le 2 août, réunion de concertation pour l'avenir économique et social du territoire breton le 28 août. Collectif ou comité, qu'importe ! Ceux qui y participent sont d'abord **des « besogneux » attachés à la vitalité de leur territoire : élus locaux, paysans, ouvriers, transporteurs, artisans, commerçants, industriels...**

Le portique écotaxe mis à terre à Guiclan est une première action symbolique contre un scandale rampant : la destruction volontaire, acharnée et méthodique, de l'économie et de l'emploi en Bretagne par des adeptes de la décroissance, qui pensent que l'Homme est de trop sur Terre. **Au lieu de tout mettre en œuvre pour une croissance économique, sociale et environnementale, notre gouvernement défend la décroissance idéologique ! La FDSEA ne l'accepte pas !**

3.2. L'exemplarité de la Bretagne n'est pas récompensée

Les Bretons croient aux valeurs du travail et sont les bons élèves de la République. Par exemple, l'économie souterraine de la Bretagne est de 2,5% alors qu'elle atteint les 15% en moyenne en France. Cette région fait preuve d'un grand civisme fiscal très supérieur à la moyenne. Cette honnêteté nous pénalise, ce qui est inacceptable. **La complexité administrative multiplie les surcoûts, gangrène le calendrier, suscite face à nos voisins une concurrence déloyale et fatale.**

Si rien n'est fait de façon urgente, la Bretagne connaîtra un désastre humain et économique sans précédent. Lorsque la réglementation à outrance vient absorber l'énergie créatrice, elle rend impossible l'esprit d'entreprise. Que l'on soit paysan, artisan, commerçant, transporteur, industriel, pour se développer, c'est la croix et la bannière ! Combien de projets sapés par les intérêts de quelques-uns ou comment la réglementation protège des espèces qui ne le sont pas, les riverains ! **Les empêcheurs d'entreprendre ont pris le pouvoir, et les politiques leur obéissent**, sous la pression de leurs propres administrations. C'est inadmissible, et proprement scandaleux.

La sur-règlementation et la sur-fiscalisation étouffent les acteurs économiques bretons. La FDSEA œuvre pour que les entrepreneurs retrouvent une liberté d'entreprendre et reprennent en main la gouvernance économique de la Bretagne. La rentrée sera celle de l'action, de la solidarité et de la cohésion des Bretons pour une cause commune : « **Décider, Travailler et Vivre au Pays** ».

Pour conclure, au vu du contexte sans cesse renouvelé des filières agricoles, **la FDSEA a choisi d'axer sa rentrée syndicale sur trois sujets majeurs :**

- **La réappropriation de l'acte d'achat par le paysan.**
- **L'organisation forte des producteurs** pour maîtriser les difficultés économiques et préparer l'avenir.
- **La cohésion des acteurs économiques bretons** pour « décider, travailler et vivre au Pays ».